

ARTICLE 1

Organisation :

Le TAM organise une épreuve de moto-cross tout terrain européenne renommée : **Moto-Cross et Quad tout terrain « Beach Cross »**, qui pour sa septième édition se déroulera les samedi 16 et dimanche 17 octobre 2010.

ARTICLE 2

Définition :

Le moto-cross et quad tout terrain « Beach cross » se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements de la FFM, et du règlement spécifique de l'épreuve auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3

Catégories :

1. Cylindrées 125 2 temps - 250 4 temps
2. Cylindrées 250 2 temps - 450 4 temps (âge minimum : 18 ans + 2 ans de licence)
3. Vétérans > 36 ans
4. Quads

L'organisation se réserve le droit d'imposer la catégorie de son choix à tout participant.

ARTICLE 4

Circuit :

La piste sera longue de 3 150 m environ, sa largeur sera de 12 mètres minimum sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

ARTICLE 5

Départ :

Le départ des quads se fera au drapeau devant la grille

La finale A se donnera avec un départ décalé 1 . 125 2 temps - 250 4 temps

2 . 250 2 temps - 450 4 temps (environ 2 minutes après)

La finale B : un seul départ les non qualifiés des catégories MX1 et MX2.

ARTICLE 6

Le deuxième essai sera chronométré et donc obligatoire.

Il déterminera la place sur la grille de départ.

ARTICLE 7

La place des concurrents, dans le parc coureur, sera attribuée **UNIQUEMENT** par l'organisation

ARTICLE 8

Engagement, Licence :

Le droit d'engagement est fixé à 90 € par pilote pour les motos et quads.

Ne seront prises en compte que les fiches d'engagement remplies et accompagnées :

- Du droit d'engagement, 90 € et d'une photocopie de la licence FFM Nationale NCA – NCB 2010
- Ou du droit d'engagement et d'un certificat médical de non contre indication au motocross datant de moins de trois mois pour les licences une épreuve FFM (54€)
- Ou soit d'une photocopie de la licence FFM ou Internationale 2010

La présentation de la licence est obligatoire le jour de l'épreuve, un coureur sans sa licence n'est donc pas assuré.

Ces montants sont à régler par chèque bancaire à l'ordre du TAM. La date de clôture des engagements sera fixée au 25 septembre 2010, au-delà de cette date, les engagements seront d'un montant de 120 € mais les inscriptions seront closes dès que le nombre de 300 pilotes moto sera atteint et 110 pilotes en quad.

Conditions de remboursement : tout forfait attesté par un certificat médical, et **exprimé avant le 30 septembre 2010** donnera lieu à un engagement pour l'épreuve de l'année suivante.

ARTICLE 9

Pilotes :

Seuls les pilotes de plus de 15 ans révolus sont autorisés à participer à cette épreuve.

Ils devront tous être en possession des licences à l'article 8 et d'une carte d'identité.

Les pilotes mineurs devront venir aux vérifications techniques en présence de personnes agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec **une autorisation parentale** et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.

Cette course est une course sur invitation et l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser certains engagements sans devoir en justifier le motif.

ARTICLE 10

Classement : MOTOS

Chaque pilote se verra attribuer les points de sa place pour l'accession en finale.

Accès à la Finale A : Les 40 premiers de la catégorie 125 2 temps – 250 4 temps

Les 50 premiers de la catégorie 250 2 temps – 450 4 temps

Avec départ décalé (« 125 cm » départ avancé)

Accès à la Finale B : Les suivants de la catégorie 125 2 temps – 250 4 temps

Les suivants de la catégorie 250 2 temps – 450 4 temps

Pour le classement final MOTO,

Manche 1 et Manche 2 Coefficient 1
Finale Coefficient 3

Ex : 40^{ème} en 1^{ère} manche = 40 points

27^{ème} en 2^{ème} manche = 27 points

42^{ème} en finale = 42 x 3 = 126 points

TOTAL

TOTAL

67 points

193 points

Tout pilote non classé au cours d'une manche se verra attribuer 120 points.

Deux manches qualificatives donneront accès à une finale A (pour les 90 meilleurs) et une finale B (pour les suivants)

En cas d'égalité, le classement de la finale sera prépondérant.

Classement : QUADS et VETERANS

Cumul des trois manches

ARTICLE 11

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à Berck le vendredi 15 Octobre 2010 de 15h00 à 20h00 et le samedi 16 Octobre 2010 de 8h00 à 15h00.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- 1 . Permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste.
- 2 . Licence FFM 2010, ou certificat médical de non contre indication datant de moins de trois mois pour la licence à la journée.
- 3 . Carte d'identité ou passeport.

Attention :

Les déclarations de perte ou de vol, les attestations de licence en cours ne seront pas acceptées.

L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve. Les vérifications techniques auront lieu à l'issu des vérifications administratives, les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos (avant-côté droit et gauche), 2 pour les quads (côtés droit et gauche).

Les machines seront marquées et mises en place au parc fermé moteur arrêté, et plein d'essence effectué. La béquille utilisée pour le parc fermé devra être suffisamment efficace pour résister au vent, et devra être retirée pour la course. L'utilisation de pneus à godets sera interdite.

ARTICLE 12

Organisation de l'épreuve – Départ – Arrivée :

Le 7^{ème} motocross quad tout terrain « Beach Cross » sera couru en deux manches de 20 minutes + 1 tour pour les 125 2 temps – 250 4 temps; en deux manches de 25 minutes + 1 tour pour les 250 2 temps – 450 4 temps ; la finale B 20 minutes + 1 tour et la finale A 25 minutes + 1 tour et 3 manches de 20 minutes + 1 tour pour les quads et les vétérans. Les pilotes seront identifiés, l'introduction de carburant dans le parc fermé est interdite. Le départ sera donné à l'aide d'une grille, tout départ volé sera sanctionné par une exclusion immédiate du pilote concerné ou d'une disqualification en cas de réclamation des commissaires de piste. De nombreux postes de contrôle seront installés sur le parcours. Les concurrents surpris à couper les parcours, à changer de machine, à éviter une difficulté du terrain, seront déclassés à l'arrivée, après dépouillement des rapports des contrôleurs.

Attention : Tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.

Chronométrage :

Les chronomètres compteront le nombre de tours pour chaque concurrent, et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du Directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure la course pourra être arrêtée à tout moment. Dans ce cas, le Directeur de la course restera décisionnaire quant à la reprise ou sur la ligne d'arrivée au tour précédent l'arrêt de l'épreuve.

ARTICLE 13

Réclamation :

Toute réclamation sera effectuée auprès du Directeur de course et sera accompagnée d'un chèque de 76 € à l'ordre de la FFM et avec motif écrit par le pilote et dans la demi heure qui suit l'affichage des résultats.

Assurance :

Le TAM a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme à la législation en vigueur auprès de la compagnie ASSURANCE MOTO VERTE. En cas d'accident, les concurrents possédant une licence à la journée, devront en faire la déclaration à ASSURANCE MOTO VERTE dans un délai de 18 heures après l'épreuve.

ARTICLE 14

Annulation, Report de l'épreuve :

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le TAM ne serait redevable envers les concurrents que des montants d'engagement (90 €) et des licences à la journée (54 €). Ces montants perçus par le TAM seraient remboursés au plus tard pour le 30 novembre 2010. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 15

Prix :

La distribution des prix aura lieu sur la digue au Car Podium le Dimanche 17 Octobre 2010, une heure et demi après la course.

LISTE DES PRIX

	125 cc 2 Temps 250 cc 4 Temps	250 cc 2 Temps 450 cc 4 Temps
1 ^{er} Scratch :	300 €	600 €
2 ^{ème} Scratch :	250 €	500 €
3 ^{ème} Scratch :	200 €	400 €
4 ^{ème} Scratch :	150 €	300 €
5 ^{ème} Scratch :	100 €	200 €

+ Une Prime Premier Scratch de 1 000 € pour la Finale A

ARTICLE 16

Tears – off ou verres jetables **STRICTEMENT INTERDITS**